



La feuille du Petit Bosquet

Martizay, notre commune /// numéro 16

Vos actualités municipales / décembre 2018

ENSEMBLE, DÉFENDONS NOTRE TERRITOIRE

Aujourd'hui, en réduisant le service public rendu aux habitants et les ressources allouées aux communes, l'État nous abandonne.

L'institution la plus proche des habitants, la COMMUNE, assiste, impuissante, à la destruction des services de proximité : les écoles, les postes, les hôpitaux et maternités, les tribunaux et d'autres encore. La disparition des services publics est le fait de notre population en forte diminution, mais on nous explique que nos démarches peuvent toujours être faite sur Internet et que nous pouvons aussi nous déplacer, toujours plus loin, pour avoir satisfaction.

Pour ne pas voir se prolonger ce traitement inégal au regard des contributions que nous partageons tous et faire disparaître le lien social qui nous unit et qui fait de nos pays des lieux où demeurent l'échange et la solidarité, nous devons exprimer un mouvement profond de refus. Refus des pertes d'emploi et des ressources qui affectent notre quotidien, refus de voir nos territoires toujours plus défavorisés !

Pour cela, participons au recueil de doléances et de propositions lancé par l'Association des Maires Ruraux de France. Formulons des propositions qui puissent être entendues par les Parlementaires, les représentants de L'État et signifions-leur que les réponses ne sont pas seulement comptables mais aussi humaines.



Il nous faut porter le message que les élus locaux et, au premier rang les Maires, ne sont pas ceux à qui nous devons demander toujours plus de services quand ils ont de moins en moins de moyens.

Disons aux représentants de L'État que nous voulons les mêmes droits que tous les autres citoyens de ce pays à l'emploi, à l'éducation, à la culture, à la santé, à la mobilité. Que « vivre et travailler au pays » c'est un choix de qualité de vie mais aussi un droit. Portons des propositions ou des doléances en Mairie pour qu'elles soient reçues, entendues et soyons nombreux à dire l'avenir que nous voulons.

Les CAHIERS DE DOLÉANCES ET DE PROPOSITIONS sont à la mairie et nous pouvons TOUS les remplir pour exprimer nos attentes ou nos idées.



Marché de Noël organisé par la Maison du Village et la Médiathèque le dimanche 16 décembre.



Malgré l'arrachage (avec celle du Téléthon) de la banderole annonçant le marché de Noël artisanal et la bourse aux jouets un public nombreux s'est déplacé pour assister à cet événement et au spectacle des enfants, une nouvelle fois très apprécié. Nous rappelons qu'il sera rejoué lors des **vœux du Maire, le samedi 12 janvier à la salle des fêtes.**

N'oubliez pas le Marché de Noël gastronomique du Comité des Fêtes, **dimanche 23 décembre de 10h à 18h, place du bosquet.**

// Conseil Municipal du Mercredi 18 Juillet 2018

PRESENTS : MM LOUPIAS Jean-Michel. FLEURY Hervé. Mme MECHE Josette. M. MARIN Etienne. Mmes ROLLAND Raymonde. DANVY Françoise. Mr NAVION Michel. Mme GABRIELE Jacqueline. M. BURDIN Maurice. Mme DESCAMPS Coline. M. MARIN Christophe. Mme MOUTOUSSAMY Danièle.

EXCUSES : M. FLEURY Hervé a donné pouvoir à M MARIN Etienne, Mme MOUTOUSSAMY Danièle a donné pouvoir à Mr PORCHER David

SECRETAIRE ELU : Mr PORCHER David

Par 13 voix POUR et 1 voix CONTRE

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande présentée par la Société Imérys pour le renouvellement d'exploitation de la carrière d'argile sise au lieu-dit « Les Hautes Maisons » .

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les devis réactualisés pour la réhabilitation du presbytère.

A savoir :

- Lot charpente : Entreprise Aviron à Ligueil : 40 330,22 € HT

- Lot menuiseries extérieures : Entreprise Atelier Duo à Néons sur Creuse : 13 433,20 € HT

Le Conseil municipal fixe à 800,00 € HT le loyer mensuel de la nouvelle boucherie-charcuterie située 20 rue du Blanc et autorise le Maire à signer le contrat de bail commercial en l'étude de Maître Rousseau, Notaire à Tournon St Martin

Le Conseil Municipal décide d'ajourner la délibération portant sur la validation du plan de ville proposé par Infocom édition et reporte sa décision à une séance ultérieure.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait des communes d'Yzeures sur Creuse et Pouligny St Pierre du Syndicat de Ramassage Scolaire de Tournon St Martin.

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour lancer une consultation afin de retenir un bureau d'études chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sécurité de la traversée du centre bourg.

// Conseil Municipal du Mardi 25 Septembre 2018

PRESENTS : MM LOUPIAS Jean-Michel. FLEURY Hervé. Mmes ROLLAND Raymonde. DANVY Françoise. M. NAVION Michel. Mme DESCAMPS Coline. M. MARIN Christophe. M. Michel SAUVESTRE. M. David PORCHER

EXCUSES : Mme MECHE Josette a donné pouvoir à M. MARIN Christophe, M. MARIN Etienne a donné pouvoir à M SAUVESTRE Michel, M. BURDIN Maurice a donné pouvoir à Mme DANVY Françoise, Mme MOUTOUSSAMY Danièle a donné pouvoir à M. PORCHER David, Mme GABRIELE Jacqueline a donné pouvoir à Mme ROLLAND Raymonde

SECRETAIRE ELUE : Mme DESCAMPS Coline

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix l'étalement de la charge assurance dommages ouvrages pour le projet Boucherie a qui fera une charge annuelle de 1224,24 €

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix pour les modifications de crédits budgétaires à intervenir sur le budget boucherie.

Le Conseil Municipal valide la liste des lauréats au concours communal des maisons fleuries.

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer le n°6 bis route du Blanc.

Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation auprès de 3 bureaux d'études pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement sécurisé de la traversée du bourg.

Le Conseil Municipal accepte à 14 voix le dégrèvement de la facture d'eau et assainissement d'un usager.

Feuille d'argent départementale

Au cours d'une cérémonie organisée à Chassignolles, le 11 décembre une feuille d'argent a été remise parmi les 27 récompenses à la commune de Martizay en reconnaissance de son fleurissement. Les critères suivants étaient retenus : l'environnement, l'originalité, la qualité et la diversité des plants et des espèces et l'embellissement de la commune.

Nous remercions les employés communaux qui réalisent ces travaux avec la commission fleurissement.

Ce beau trophée est exposé à l'accueil de la mairie.



RAPPEL

Les chemins communaux suivants sont fermés par arrêté municipal du 19 décembre 2018 au 31 mars 2019. Ceci dans le but de les préserver des rigueurs de l'hiver : la Garenne, la Saulnerie, les Vignerons, l'Avis.

La Feuille du Petit Bosquet / Martizay Notre commune

Publication de la mairie de Martizay, 6 rue de l'Europe 36220 Martizay

Directeur de la publication : Jean-Michel Loupias, Maire - ISSN : 1620 - 5713

Credit photo : Patricia Rousseau-Cesmat

Dépôt légal : A Parution - IPNS



Numero 16 -12/2018 www.martizay.fr